

# FICHE RENSEIGNEMENTS – REGLEMENT INTERIEUR

## ALAE, Restauration et Centre de Loisirs

VILLE DE COLOMIERS

Pôle Éducation, Loisirs Éducatifs, Activités Physiques et Sportives

### Renseignements enfants

Responsable de l'enfant

NOM

Prénom

Mon(Mes) Enfant(s) :

Nom -Prénom	École fréquentée	Niveau (2025/2026)

*Pour les petites sections de 2025/2026, ne pas renseigner l'école, merci*

Type de repas souhaité

Sans porc	Sans viande
-----------	-------------

### Renseignements contacts

**Les contacts sont les autres personnes après les parents à pouvoir être contacter ou autorisées à venir récupérer l'(es) enfant(s)**

**Seuls 2 contacts seront pris en compte**

<p><b>Contact 1 :</b> Nom Prénom : Lien de parenté avec l'enfant : Adresse : Téléphone :  A CONTACTER EN CAS D'URGENCE * AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE *</p>	<p><b>Contact 2 :</b> Nom Prénom : Lien de parenté avec l'enfant : Adresse : Téléphone :  A CONTACTER EN CAS D'URGENCE * AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE *</p>
--	--

\* Cochez les cases correspondantes

#### CONTACT

Pôle Education, Loisirs Éducatifs et Activités Physiques et Sportives

1 place Alex-Raymond, BP 30330, 31776 Colomiers Cedex

Messagerie Portail Famille – Communiquer avec un service de la Mairie

## Je soussigné(e)

Père

Mère

Tuteur

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur en vigueur dans les différentes structures ALAE (Accueil de loisirs associé à l'école) et Centres de Loisirs de la Commune de Colomiers.

## Je m'engage à respecter

### Pour les centres de loisirs mercredis et vacances:

- L'assiduité de mon/mes enfant(s) en lien avec les jours de présences réservés
- Le fait qu'une inscription est nécessaire **pour chaque période de vacances** pour permettre les réservations des jours souhaités.
- Le cadre horaire des temps d'accueils:
  - **Les mercredis** en journée de 11h30 à 12h00 et de 16h30 à 18h30, et en demi-journée sans repas de 13h30 à 14h00
  - **Les vacances** en journée de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30 et en demi-journée sans repas de 11h30 à 12h00 et 13h30 à 14h00.
- Le paiement dans les délais prévus des différentes prestations pour lesquelles j'ai opté,
- A fournir pour toute absence un justificatif sous 8 jours via la messagerie du portail famille. Au-delà les réservations seront facturées.
- Le fait que toute annulation non modifiée avant la date butoir entraînera une facturation pour les vacances et au 20 de mois pour les mercredis.

### Pour les ALAE / Restauration/ Garderie du mercredi (11h10/11h30 à 12h30) :

- L'assiduité obligatoire aux activités auxquelles mon enfant est inscrit
- Que si mon enfant est inscrit à la garderie du mercredi de 11h30 à 12h30 pour les élémentaire et de 11h10 à 12h30 pour les maternelles, je dois le récupérer auprès des animateurs en charge de la garderie au plus tard à 12h30.
- Que si mon enfant est inscrit en ALAE du soir, je ne pourrai le récupérer qu'à partir de 16h15.
- Le paiement dans les délais prévus des différentes prestations pour lesquelles j'ai opté.
- Toute modification sur le planning pour la restauration et la garderie du mercredi à l'école doit être faite avant le 20 de chaque mois pour le mois suivant.
- Toute modification pour les ALAE du matin et du soir doivent faire l'objet d'un message sur le portail famille à- « service ALAE-Restauration » avant le 20 de chaque mois.
- Le fait que toute réservation non modifiée avant le 20 du mois entraînera une facturation.
- Pour l'ALAE du midi/restauration et la garderie : à fournir pour toute absence un justificatif sous 8 jours via la messagerie du portail famille. Au-delà les réservations seront facturées
- Le fait de mettre à jour les informations si changement de situation.
- Le fait d'être joignable, ou une personne désignée en tant que telle dans les contacts, en cas de besoin.

## CONTACT

Pôle Education, Loisirs Educatifs et Activités Physiques et Sportives

1 place Alex-Raymond, BP 30330, 31776 Colomiers Cedex

Messagerie Portail Famille - service Communiquer avec un service de la Mairie

# CONDITIONS GENERALES

VILLE DE COLOMIERS  
Pôle Education, Loisirs Educatifs, Activités Physique

**J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées** par l'encadrement de la ou des structures dans lesquelles il est inscrit.

**Je décharge les organisateurs de toutes les responsabilités en cas d'accidents** qui pourraient survenir :

- Avant la montée ou après la descente du transport associé à l'activité,
- En dehors des heures d'ouverture et de fermeture des diverses structures.

**Je m'engage** à contracter une assurance individuelle accident, obligatoire, pour participer aux activités. En l'absence de cette assurance, les frais engagés, pour votre enfant, seront réclamés par la commune.

**J'autorise le Directeur ou l'équipe d'animation de la structure** à prendre toutes les dispositions nécessaires y compris les interventions d'urgence médicales ou chirurgicales sur avis du médecin consulté.

**Nous, responsables légaux, nous engageons en cas de séparation à fournir le jugement de divorce ou la convention homologuée par le juge aux Affaires Familiales/ ou notarial (si document existant).**

*En l'absence de jugement, les responsables légaux détenant l'autorité parentale seront habilité.e.s à venir chercher l'enfant.*

---

## Droit à l'image

---

Les services municipaux ou leurs prestataires peuvent être amenés à prendre des photographies et/ou des vidéos de vos enfants pendant les activités à des fins de valorisation sur les supports de communication de la Commune. Pour autoriser la Ville à utiliser ces images, vous devez remplir le formulaire dédié qui sera disponible auprès des directeurs de structures ou mettre à jour sur le portail famille.

Nom et prénom du responsable:

Date :

**J'ai lu et j'accepte les conditions générales**

*La loi N° 78-617 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux individus un droit d'accès et de rectification sur les informations les concernant.*